



Extrait du Vivre en Comminges

<http://www.vivreennomminges.org/Manifestation-unitaire-national.html>

Manifestation unitaire national pour le retrait du Contrat Premire Embauche (CPE)

- Alertes en Comminges - Expulsions, précarités ... -

Date de mise en ligne : mardi 7 mars 2006

Copyright © Vivre en Comminges - Tous droits réservés

7 mars 2006 : Manifestation unitaire nationale pour le retrait du Contrat Première Embauche (CPE)

Saint-Gaudens 14h30, Arnaud Bernard.
Auch.

Texte de la CGT Comminges :

Après le Contrat Nouvelles Embauches et dans toutes les entreprises de moins de 20 salariés pour contourner le recrutement en CDI, après "l'assouplissement" des licenciements économiques par la loi de janvier 2005, après l'ouverture au travail de nuit partir de 15 ans pour de nombreux apprentis, après le contrat dernière embauche pour les Seniors, le gouvernement donne une nouvelle impulsion au démantèlement du droit du travail.

Il crée le CPE pour les jeunes de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés. Avec ce contrat les employeurs pourront licencier tout moment et sans motif. Aucune garantie n'est donnée l'entrée au CDI au bout de la période des 2 ans.

Demain, si on les laisse faire, Medef et gouvernement remplaceront le CDI par un "contrat unique", inspiré du CNE et CPE, qui permettra les licenciements rapides et sans motif.

Le Contrat Première Embauche ne garantit pas l'embauche

- Ce n'est pas le contrat de travail qui crée l'emploi c'est la croissance.
- Avec le CPE les jeunes n'auront pas plus de chances de trouver un emploi qu'avant :
 - ceux qui entrent dans la vie active par le CDD ou l'intérim n'auront toujours pas accès à l'emploi stable.
 - ceux qui avaient accès au CDI (60% des jeunes) devront passer par la case CPE : deux ans d'essai, licenciement sans motif tout moment, aucune garantie d'accès au CDI.

Le C.P.E. ne met pas le pied à l'étrier de l'emploi

Le gouvernement le reconnaît : on pourra aller de CPE en CPE jusqu'à 26 ans sans jamais accéder au CDI.

La prise en compte des périodes de stages, apprentissages, CDD déjà effectués dans l'entreprise est un leurre puisque l'employeur n'est pas tenu de faire déboucher le CPE sur une embauche effective. Ces périodes avant CPE ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indemnité de licenciement.

Le C.P.E. c'est la précarité sans aucune sécurité

L'accès au CDI restera inaccessible pour la plupart des jeunes et des salariés qui empileront périodes d'essais sur

périodes d'essais sans jamais accumuler de droits.

Le gouvernement prétend qu'il s'agit du contrat "le plus social pour les jeunes jamais raliés", mais l'indemnité de licenciement (8% des sommes perçues) est inférieure celle prévue pour les CDD (10%).

L'allocation chômage n'est que de 17 euros supérieure au RMI, elle est versée pendant 2 mois pour le jeune en CPE et 1 mois pour le salarié en CNE, s'ils sont licenciés après 4 mois d'activité.

le droit individuel la formation (20 heures par an) sera proportionnel au temps travaillé avant le licenciement. C'est ridicule aussi bien l'égard des jeunes diplômés (quelques heures alors qu'ils ont des années d'études) que pour ceux qui sont sans diplôme et qui auraient besoin de formations conséquentes.

Le C.P.E. c'est la précarité pour les jeunes et la fragilisation du contrat de travail de tous les salariés. C'est un véritable dumping social qui se met en place.

Les contrats de travail favorisant une plus grande vulnérabilité des salariés seront mis en concurrence avec ceux qui comportent encore des droits pour les salariés.

Dj le Medef, l'OCDE et les idéologues libéraux réclament un contrat de travail unique par lequel les employeurs pourraient tout moment licencier leurs salariés sans motif.

Ce serait un moyen considérable de pression contre les droits des salariés : ils pourraient, comme on le voit déjà dans le CNE, être licenciés pour avoir été malades, avoir demandé le paiement de leurs heures supplémentaires, le respect de leur dure du travail, de leur salaire ou de leurs attributions.

Le Medef veut aussi obtenir que le Smic et la dure du travail ne fassent plus l'objet de références légales.

Communiqué

des organisations lycéennes et étudiantes :
UNEF - UNL

de la confédération étudiante : Sud étudiant

des organisations syndicales départementales de Haute-Garonne :
CGT - CFDT - FO - CFTC - CFE CGC - FSU - UNSA - Solidaires

Les manifestations unitaires du 7 février ont constitué une première étape importante. Les organisations syndicales réaffirment leur volonté commune de poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait pur et simple du CPE.

Ce contrat constitue une discrimination forte à l'égard de la jeunesse qu'il condamne à la précarité.

Se rajoutant au Contrat Nouvelles Embauches à destination des salariés de toutes générations dans les entreprises de moins de 20 salariés, il annonce une fragilisation du contrat de travail de tous les salariés.

Manifestation unitaire national pour le retrait du Contrat Premire Embauche (CPE)

Le gouvernement confirme sa volonté de passer en force. Il donne des raisons supplémentaires pour développer les mobilisations.

Les signataires décident d'une grande journée nationale de mobilisation des jeunes et des salariés le 7 mars, elles appellent leurs structures locales organiser des manifestations communes.

Dans cet état d'esprit, afin de permettre un maximum de salariés de participer la manifestation, les organisations syndicales FO, CFDT, CGT, Solidaires, UNSA, CFE-CGC, FSU, CFTC appellent leurs organisations participer cette journée d'action nationale et à manifester contre le CPE 14 heures 30 proposent de mettre partout en débat et impulser les arrêts de travail.

D'autres infos :

www.stopcpe.net

[Que faire du 7 mars ?](#) (Indymedia Toulouse)

[CPE vot par le snat !](#) (Indymedia Toulouse)

[le 7 mars avec les étudiant-e-s : VOTONS LA GRVE !](#) (Indymedia Toulouse)